



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

UN PROJET DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES À LA MRC DE ROUVILLE

Marieville, le 13 juin 2011 – La MRC de Rouville désire informer ses citoyens qu'elle travaille présentement à la mise en place d'un service régional de vidange des boues de fosses septiques sur son territoire. Ce service devrait débuter ses opérations au printemps 2012.

En effet, afin de mieux desservir sa population, la MRC de Rouville a l'intention d'ajouter à ses bonnes pratiques environnementales la vidange périodique des boues de fosses septiques pour l'ensemble des résidences situées sur son territoire. La vidange régulière favorise un meilleur traitement des eaux usées et prolonge ainsi la durée de fonctionnement des installations. La MRC de Rouville appliquerait alors les exigences de l'article 13 du règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) qui spécifie que la vidange des boues de fosses septiques doit se faire aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières. Ce nouveau service permettrait donc à la MRC de s'assurer que les boues recueillies soient disposées de manière à en minimiser l'impact sur l'environnement.

De plus, en regroupant ainsi les municipalités, il est probable que les propriétaires pourraient bénéficier d'économies d'échelle sur les tarifs des vidanges. Ce serait alors de la responsabilité des municipalités d'appliquer une taxe pour ce service. De façon générale, le propriétaire paye annuellement la moitié du coût exigé pour la vidange. D'ailleurs, le coût exact que devrait défrayer le propriétaire d'une résidence pour le service régional de vidange des boues de fosses septiques ne sera connu qu'après l'appel d'offres que la MRC de Rouville fera à l'automne prochain.

La MRC de Rouville prévoit également que les résidences situées dans les municipalités d'Ange-Gardien, de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford seraient les premières visées par le service de vidange des boues de fosses septiques au printemps 2012. En 2013, le service régional s'étendrait aux municipalités de Richelieu, Rougemont, Marieville, Sainte-Angele-de-Monnoir ainsi que Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Les citoyens des municipalités d'Ange-Gardien, de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford qui prévoient procéder à la vidange de leur fosse cette année sont donc invités à patienter quelques mois. La MRC de Rouville avisera l'ensemble des propriétaires concernés par écrit afin de leur faire part des modalités se rattachant à ce nouveau service.

D'ici là, tous les citoyens qui sont concernés par le sujet et qui ont des questions sont invités à communiquer avec la MRC de Rouville au 450-460-2127 ou par courriel au mrcrouville@on.aira.com.

- 30 -

Source : Geneviève Désautels
Agente de communication
450 460-0202 poste 228
gdesautels@coeurmonteregie.qc.ca

Information: Étienne Rousseau
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
450 460-2127 poste 227
erousseau@mrcrouville.qc.ca